Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 Ramadan 1445
22 Mars 2024

N° 35

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **666**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **666**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **670**
Homologation de résolutions **670**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **670**
Avis aux créanciers..... **674**
Convocations
Sociétés anonymes **675**
Divers
Avis au public..... **679**
Rectificatifs **679**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital social et nomination d'un nouveau gérant

Société «LAKE TEN»

S.A.R.L

Capital social : 72.500.000 D

Siège social : 49, Rue de l'Industrie - Charguia 1 - 2035 Cité El Khadra - Tunis

M.F : 1565878V

Suivant le procès-verbal de la décision collective extraordinaire des Associés daté du 8 décembre 2023, enregistré à la Recette de l'enregistrement des Finances Charguia - Tunis, le 29 décembre 2023, sous le numéro 23510740, quittance numéro M131100, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises - Le registre National Des Entreprises, le 22 Janvier 2024, sous le numéro 20244861 :

- Le capital social de la Société LAKE TEN, a été augmenté de dix sept millions de dinars (17.000.D000) à soixante douze millions cinq cent mille dinars (72.500.000 D) et ce, par l'apport en nature de 55.500.000 Dinars ;

- Monsieur Mohamed Aziz Kilani a été nommé gérant de la Société LAKE TEN, en remplacement de Monsieur Mohamed Sadok Driss.

2024400609SRLB2

Augmentation de capital social et nomination d'un nouveau gérant

SOCIETE IMMOBILIERE "MSD PRO" S.A.R.L.

Capital social : 24.450.000 D

Siège social : 49, Rue de l'Industrie - Charguia 1 - 2035 Cité El Khadra - Tunis

M.F : 1421399N

Suivant le procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés daté du 7 décembre 2023, enregistré à la Recette de l'enregistrement des finances Charguia - Tunis, le 29 décembre 2023, sous le numéro 23510746, quittance numéro M131116 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises - Le registre National des Entreprises, le 22 Janvier 2024, sous le numéro 20244857 :

- Le capital social de la Société IMMOBILIERE MSD PRO, a été augmenté de onze millions deux cent cinquante mille dinars (11.250.000D) à vingt quatre millions quatre cent cinquante mille dinars (24.450.000 D) et ce, par l'apport en nature de 13.200.000 Dinars ;

- Monsieur Mohamed Aziz Kilani a été nommé gérant de la Société IMMOBILERE MSD PRO, en remplacement de Monsieur Mohamed Sadok Driss.

2024400610SRLB2

Augmentation de capital

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT COLLECTIF ET MENAGER

«S.T.E.C.O.M.»

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)

Capital social : 55.476.000D

Siège social : 49, Rue de l'Industrie - La Charguia 1 2035 Cité El Khadra - Tunis

Identifiant unique : 0433275H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2023, enregistré à la recette des finances La Charguia - Tunis, le 27 décembre 2023, sous le numéro 23510625, quittance numéro M129934, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 29 Janvier 2024, sous le numéro 20246657,

- Le capital social de la Société Tunisienne d'Equipement Collectif et Ménager «S.T.E.C.O.M.» a été augmenté de vingt deux millions cinq cent mille dinars (22.500.000D) à cinquante cinq millions quatre cent soixante seize mille dinars (55.476.000D) et ce, par l'incorporation des bénéfices pour la somme de 30.375.000D et l'apport en nature de 2.601.000 Dinars.

2024400611SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 12/3/2024 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 13/3/2024 sous le n°24201046 et quittance n°24984, Monsieur Heithem Ben Nasser a vendu à Monsieur Malek El Gharbi la Totalité du Fonds de Commerce constitué en un «Restaurant» situé à Rue El Postant Cité El Passatine Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi elles seront annulées.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 15/3/2024.

2024T00271FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation en date du 16/02/2021 registre 70 bulletin n°5 enregistré à la recette des finances Bâb Bnet le 16/02/2021 quittance

n°M004520 Mr Ali Ben Hamida Dassi CIN n°00531796 a fait donation à sa fille Aida Bent Ali Ben Hamida Dassi CIN n°04697781 tout le Fonds sis au n°3 rue El M'adressa Souleimania Tunis avec tous ses éléments corporels et Incorporels exploité pour commerce de prêt-à-porter.

Cet avis a été déposé au journal La Presse du 9/4/2021.

2024T00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 6/3/2024 enregistré à la recette des finances de Testour du 6/3/2024 n° d'enregistrement 24200270 quittance n°M005182 Mrs Salah Ben Youssef Hammami et Mohamed Ben Mahmoud Hammami ont vendu à Mr Mohamed Amine Ben Abdelaziz Ghozzi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie situé à la route nationale n°05 Slouguia Testour

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse Sidi Neji Ouled Slama Testour pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10/3/2024.

2024T00275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 11/3/2024 enregistré à la recette des finances Rue Gandi le 12/3/2024 sous le n°24201541 quittance n°M024129 Monsieur Mohamed Ben Ali Ben Salah Naiss, demeurant au 19 Rue Taher Hadad Ariana Jadida, Titulaire de la carte d'identité nationale n°493618 délivrée à Tunis le 12/3/2019 a cédé à Monsieur Mohamed Ben Ahmed Weslati, demeurant à la Rue Chik Mohamed Mhiri n°21 Enaser 1 Ariana , Titulaire de la carte d'identité nationale n°00148146 délivrée à Tunis le 13/2/2018, la totalité du fonds de commerce exploité pour la tapisserie de voiture avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 35 Rue de Turki - RDC Tunis, avec un prix de huit mille Dinars 8 000, 000.

Toutes oppositions doivent être faites entres les mains de l'avocat Maître Mazen Ahmed sis 1 Bis Rue Abou Doulama Tunis, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Assabah" annonce n°23905 le 14/3/2024.

2024T00276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 4/3/2024, enregistré à la recette des finances Grombalia le 4/3/2024, quittance n°M029207 enregistrement n°24201225, Mme Houda Jadda, MU 1674751M demeurant au n°06 Rue Kerkna Ksar Hellal Monastir, a vendu à Mr Abdelkader Frikha, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour l'activité de vente des matelas etc ... au local sis au n°2-3-4 immeuble DANDENA Cité Ezzayetine 8030 Grombalia Nabeul.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur ayant son domicile élu au local du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de sa publication dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» du 14/3/2024 et «Le quotidien» du 15/3/2024.

2024T00277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisation de signature daté du 30/01/2024 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine le 8/3/2024 sous le n°24201074 quittance n°M032731 Mr Ahmed Dridi a vendu à Mr Moez Belhédi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous commerce et vente prêt à porter sis au n°35 rue 4418 Ezzahrouni Tunis

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/3/2024.

2024T00279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 13 mars 2024 sous le n°24201569, reçu n°M044705 Mer Malik Ben Abdellah Al Zoubeir Ben Mohamed El Naceur Ben Mahmoud titulaire de passeport n°H264631 demeurant à l'Avenue El Moncef Bey Immeuble B Appartement 2B El Marsa Tunis a vendu la totalité de fonds de commerce dont l'objet vente de meubles d'ameublement et d'accessoires domestiques sis à Hammamet et ce à la société "MAISON INTERBOIS" représentée par son représentant légal Mr Monder Ben Mohsen Issallami titulaire de la C.I.N n°00345687 son matricule fiscal 0005243Q son siège social à l'Avenue 8612 rue 2 zone industrielle Charguia Tunis.

L'avis de vente a été publié au journal Achourouk du 16/3/2024.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance entre les mains de Maître Karima Mammou demeurant à l'Avenue 20 Mars Hammamet dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2024R00651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente enregistré le 05/03/2024, à la recette des finances Sidi Hssine tunis, quittance n° M 030188, sieur Bayrem guirati titulaire d'une C.I.N n° 09835869 a vendu à sieur Atef Idi titulaire d'une C.I.N. n° 04810161, tous les éléments du fonds

de commerce conçu pour toutes activités commerciales sis à rue 4883 en face de l'usine de fabrication des câbles sis à Sidi Hssine tunis. Toute éventuelle opposition est recevable, entre les mains de dame Yamina Bargaoui, à l'adresse suivante : n° 11 rue Ghannouch Sidi Hssin tunis, dans les 20 jours suivants la publication d'un avis similaire au J.O.R.T. Une annonce similaire est publiée au journal quotidien * La presse* le 07/03/2024.

2024R00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date de 12/9/2022 et enregistré à la recette des finances de Sousse rue Mohamed Maarouf le 13/9/2022 sous le n° 22202318 quittance n° M072487 Mer Mourad Jedda a vendu à la Société Jedda Mourad dont l'identifiant unique 1776199A la totalite du fonds de commerce constitué en un local sis à Sousse boulevard rousten destiné à la vente des industries traditionnelles.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur 20 jours à partir de la publication au JORT.

L'annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12/3/2024.

2024S00338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous, seing privé daté du 14 mars 2024 enregistré à la recette des finances, de Mahdia le 14 mars 2024 sous le numéro 24200118 (quittance n°4018005) la société PC/MG enregistrée au registre de commerce numéro B159492001 prés du tribunal de première instance de Mahdia titulaire du matricule fiscal numéro 0766465/L située au siège du café pizzeria Merième avenue Taher Sfar Mahdia représentée par son gérant Kais ben Habib Sofiène titulaire de la carte d'identité numéro 03971358 du 24 Novembre 2023 a vendu à Monsieur Taoufik ben Mouhamed ben Hsine Ali résident à Mahdia titulaire de la carte d'identité numéro 03980634 du 22 décembre 2001 la totalité du fonds de commerce consistant en un Café-restaurant connu sous le nom de Merième exploité dans un local qui fait l'objet d'un contrat de location conclu entre le propriétaire Monsieur Abdelkader Jamali et la société PC/MG situé à l'avenue Taher Sfar rue de la corniche Mahdia.

Toute opposition doit être formée au domicile élu au bureau de l'avocat Manaa Kacem situé à l'avenue 02 Mars 1934 immeuble Hajer 2ème étage Mahdia dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11872 du 17 Mars 2024.

2024S00376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr. Mohamed Nidhal Omri, titulaire de la CIN n°14203252 du 26/4/2023 déclare que suivant acte s.s.p, établi le 20/02/2024 enregistré à la recette de finance de Sidi Bouzid le 21/02/2024 n° d'enregistrement 21202332 quittance n°M023431 il a acheté la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériaux et moraux destiné à la vente des produits médicaux et paramédicaux de la part de Mme Thouraya Aloui exploité au local sis à l'immeuble Khadija rue Sakiet Sidi Youssef Sidi Bouzid. Il a été publié le 13mars 2024 dans la presse Assabah sous le n° PS 240288

Tout ceux qui ont une opposition doivent se présenter suivant l'article 193 du code commercial au dit local dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de publication de la présente au J.O.R.T.

2024X00329FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 29/02/2024, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 8/3/2024, quittance n°M027362 enregistrement n°24201018, Mr. Abdelkader Sakka, cin n°01065599, son matricule fiscal 0144801Y/C/000, son identifiant Unique au registre national des entreprises 0144801 y demeurant à la route Bourguiba zenka 63 domicile 4 Gremda Sfax a vendu à Mr. Hafedh Kali, cin n°05290275 demeurant à la route de l'aéroport km 3 wed Chabouni Sfax tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la fabrication des chaussures exploité au local sis à l'avenue Mongi Slim (nommé avenue elbey) ghasaria 46 n°4 Sfax loué de Mr. Mustapha ben Amar. Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteur Hafedh Kali à son domicile cité. Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps du 14/3/2024.

2024X00353FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à Gremda Sfax le 7/3/2024, et enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 8/3/2024 sous le numéro M024717 et selon matricule fiscal n°24201336; Mr Mohamed Ben Jalel Ben Mohamed Frikha, titulaire de la C.I.N n°08890488 délivrée à Tunis le 25/5/2019, a vendu à Mr Mohamed Ziad ben Mhathab ben Ahmed Sallemi ; titulaire de C.I.N n°08841818 fait à Tunis le 4/4/2017, d'un Café nommé "Café Riksous", situé à la route elmatare Km 0.5 Sfax, en tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce vendu, situé à la route elmatare Km 0.5 Sfax", dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été, en outre, publiée au quotidien Essabeh du 15/3/2024.

2024X00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 8/3/2024, enregistré à la Recette des Finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 11/3/2024 quittance n°M025661 enregistrement n°24201760, Mme Thouraya Bent Hedi Jouini épouse Imed Samour titulaire de la CIN n°08395135 pour le compte de son fils Ahmed Ben Imed Samour titulaire de la CIN n°11417855 et MF 1786662R suivant procuration signée et enregistrée à la recette des finances Bizerte sous le n°24700565 quittance n°M009581 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité Restaurant situé à Corniche Bizerte à coté Café les Dolphins à Société GRILLED CHICKEN suarl en cours de constitution représentée par Mr Adel Ben Romdhane Ben Younes AKARI titulaire de la CIN n° 01550021 et Mme Henda Bent Mahfoudh Ben Ali Hedhli ép Adel Akari titulaire de la CIN n°05696489.

Les oppositions légales seront reçues chez la vendeuse dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette annonce au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 14/3/2024 et journal Le Quotidien du 15/3/2024.

2024400613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4 mars 2024 enregistré à la recette des finances Bizerte le 5 mars 2024 sous le n°24201653 quittance n°M022799 Monsieur Foued Ben Hamouda Rjaibi a vendu à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Jannadi la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des volailles et dérivés sis à la route Ain Meriem Bizerte.

Les oppositions se font à l'adresse de vendeur sis à la route Ain Meriem en face des immeubles el Amra Bizerte ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du samedi 9 Mars 2024.

2024400620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 4/3/2024 enregistré à la recette des finances à cité Ennaser le 6/3/2024 Qui 25392 enregistrement 24201374 la Société SODICO a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à 24 rue de l'Independence cité Etadhamon Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur comptoir chaabani vente pièces auto représenté par Mr Sami Chaabani KIm 1 route Attar Mornaguia la Manouba dans un délai de 20 jours de la date de publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 19/3/2024.

2024400624FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 12 et 16 janvier 2024, enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis le 23/01/2024 quittance n°M006485 enregistrement n°24300242 Mme Souad Amairi, MU n°1774054Z, a loué à la société KINGDOM FRAGRANCES AND PACKAGING, société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Houssem El Baatour, la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants moraux et matériels, exploité pour l'activité de l'industrie des parfums et vente des produits cosmétiques au local sis au n°10 rue Sidi Elbouni Tunis pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/01/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» du 14/3/2024 et « Le Quotidien» du 15/3/2024.

2024T00278FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Sté MAGASIN EZZAYET FATMA ZAHRA

Au capital de 20 000.000 Dinars

MF : 1856440K/N/M/000

Conformément au contrat de location de fonds de commerce du 19 décembre 2023 et enregistré à la Recette des Finances à Hammam Sousse le 28-12-2023 N° d'Enregistrement 23308417, N° de Quittance M127377, monsieur Habib BN Hassan Kahloul CIN n°05586619 a loué à la société MAGASIN EZZAYET Fatma Zahra MF : 1856440K la totalité du fonds de commerce composé du magasin sis à avenue de la liberté Hammam Sousse et de deux dépôts exploités en l'activité de vente des produits alimentaires et des produits d'entretien. Cette annonce a été publiée le 25 février 2024 aux journaux Chourouk et le Quotidien sous le numéro IP724/00254.

2024S00369FCCC3

Avis

En vertu de l'acte sous seing privé rédigé par maître Yosra hadj Ahmed signé à la municipalité d'Ariana le 9/1/2024 et enregistré le 22/2/2024 reçu M02958 enregistrement 24301317 Nesrine Ben Neji Ben Ahmed a loué à Najdette Ben Ahmed Ben Amar ben ahmed tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels conçu pour l'activité de coiffure et esthétique et vente des produits cosmétiques sis à l'avenue 8 rue Nasr l'Ariana.

Les oppositions peuvent être déposées au bureau de maître Yosra Hadj Ahmed sis au 6 rue Mohamed Hejaij immeuble tej bureau b 2-2 Ariana dans le délai de 15 jours à partir de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été faite au journal Le Quotidien le 1/3/2024.

2024400545FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 2024 enregistré à la recette des finances Bizerte le 6 mars 2024 sous le n°24301016 quittance n°M017436 Monsieur Samir Ben Abderazek Kassem a loué à Monsieur Hamza Ben Naji Ben Idris Elhajri la totalité du fonds de commerce sis à l'angle de rue Mohamed Galai et rue Constantinople Bizerte destiné à la vente d'articles divers pour une durée d'une année renouvelable à compter du 1 mars 2024 jusqu'au 28 février 2025.

Le présent avis a été publié au journal le quotidien et Echourouk du samedi 9 Mars 2024.

2024400619FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Bureau du Syndic de Copropriétaire

Résidence LE DIAMENT

Avenue Hédi Nouira - Ennasr 2 - Ariana

Suivant P.V de l'assemblée générale constitutive en date du 18/11/2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 7/12/2023 sous le n°23809271 quittance n°140465 et sur l'arrêté de la municipalité de l'Ariana le 02/02/2024 sous le n°491 il a été décidé la constitution du bureau de syndic comme suit :

Nom : Syndic de Copropriétaire Résidence LE DIAMENT

Adresse : Avenue Hédi Nouira - Ennasr 2 - Ariana

Bureau :

Mr Mahmoud Ben Mahmoud Malouch : Président

Mr Adnene Ben Habib Ben Slimane : Secrétaire général

Mme Saoussen Ben Mohamed Zayed : Trésorière

Suite à la demande de la municipalité de l'Ariana suivant l'article 89 du code du droit réel on ajoute Mr Abderrazek Ben Ltaief El Feki comme membre.

2024T00272APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association ksar Hellal Tigers

Adresse : Avenue Hédi Chaker, cité Sokra n°18, Ksar Hellal

Président : Eslem Mohamed Haddar

Membres : Haddar Maher, Belaid Atid, Belhadj Saif, Gzam Zied.

Les objectifs : former et encadrer des jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques et le faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux, elle s'engage également à participer à divers compétitions sportives soumises à l'encadrement de la fédération qui y participent.

Spécialisations : Basket-ball.

2024S00370APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence

La Croisette sis à Sidi Mehrsi Nabeul

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence La Croisette sis à Sidi Mehrsi Nabeul daté du 16 décembre 2023 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de Nabeul sous le numéro 24700856 en date du 9 février 2024 et sous numéro de reçu M17572 et où sont élus Mrs Nabil Hamza président du syndic et Mrs Chakib Zaiiba trésorier du syndic et Madame Amira Gherib secrétaire générale et Mrs Slim Ghiras comme membre du syndic.

2024400618APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Saisissant : 1/ Abderazak ben Selem Elmsadah son métier le travail résidant à wad zbib galala Djerba gouvernorat de Médenine, Hekim ben Abderazak Elmsadah son métier le travail résidant à wad zbib Galala Djerba gouvernorat de Médenine.

Saisi : Mouez ben Mohamed ben Said Ghanay son métier travail à l'étranger résidant à Elmouensa Zarzis gouvernorat de Médenine.

L'avocat poursuivant : maître Mahfoud Mezdari dont son bureau sis à l'avenue El Magreb El Arabi El kebir Houmt Souk - Djerba.

Propriété objet de vente : Le bien est représenté par une parcelle de terrain en commun située dans la zone d'El Hesham Hammadi Al-Bahri Al-Mouansa Zarzis s'étendant entre la qibla et Al-Jawf, avec une longueur de côté de la qibla de 23,00 m, une longueur de côté est de 35,00 m, une longueur de côté de al-jawf de 22,50 m et une longueur de côté ouest de 35,50 m, d'une superficie de 795, 000 m2 et contenant un lieu résidentiel moderne Type de villa. Toute la propriété est délimitée par Qibla : Un séparateur après lequel appartient aux héritiers de Mohamed bin Said Ghanay et à l'est : un séparateur de ligne imaginaire après lequel appartient aux héritiers de Mohamed bin Said Ghanay et al-jawf : une clôture après le reste de la terre des héritiers de Mohamed bin Said Ghanay et à l'ouest : la route principale reliant Hammadi Al-Bahri Al-Mouansa Zarzis et la route principale reliant Zarzis et Médenine.

Mise à prix : deux cent soixante dix-huit mille deux cent quarante cinq dinars (278.245.000 d).

Date et lieu de l'adjudication : Salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine située au palais de justice avenue 2 Mai 1966 Médenine, lundi matin le quinze avril deux mille vingt-quatre (15/4/2024) à partir de neuf heures du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter le service civil du tribunal de première instance de Médenine et le bureau de l'avocat chargé de suivie maître Mahfoud Mezdari dont son bureau sis à l'avenue El Magreb El Arabi El kebir Houmt-Souk Djerba lieu où le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratif.

2024T00273VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société Bois du Nord sise à la Zone Industrielle de Radés Route du Bac.

Contre les parties saisies : Jamel Naffouti Rue Kheirèddine Pacha Mourouj 1 et Sami Naffouti Cité Mongi Slim Siliana.

A la diligence de : Cabinet CHAKER Avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : Les 104,6564 de TF n°4263 Ben Arous consistant en un terrain de 409 m² sise à Ben Arous 21 Rue Imam Fourabi, Cité du Stade sur lequel est édifié une construction comprenant un logement composé d'un RDC de 122 m² bâtis, une véranda, Salon, 2 chambres, cuisine et Salle d'Eau et un Studio de 35 m² bâtis composé d'un salon, 2 chambres, cuisine et salle d'eau et d'un étage de 122 m² bâtis comprenant une véranda, salon, 3 chambres, cuisine et salle de Bain et un 2ème étage de 81 m² bâtis comprenant un salon, 2 chambres, cuisine et salle de Bain.

Mise à prix : 95.362D, 706 Frais en sus

Date et lieu de la vente : Jeudi 18/4/2024 devant le Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00281VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le jeudi le dix huit avril deux mille vingt quatre (18/4/2024) à partir de 9 h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Partie poursuivante : Mr Salem Ben Henia employeur demeurant à Sousse titulaire de la CIN n° 09269374 délivrée à Tunis le 20/7/1985.

Partie saisie : Mme Emna bent Mohamed Chouigui demeurant à rue Al-jahid ksibet Sousse titulaire d'une CIN n°02900703 délivrée le 23/7/2000.

L'Avocat poursuivant : Maître Zouhaier Ben Henia avocat à la cour de cassation Av Habib Bourguiba Sousse

Désignation de l'immeuble saisi : tous les biens immobiliers appartiennent au propriétaire Mme Emna Chouigui qui est représenté dans une résidence située 2542 cité echabeb

Cité el Aouina Sousse qui comprend un rez-de-chaussée et trois étages supérieur limité EST une route nord Hamadi Hloues sud Ahmed zairi ouest Sassi aoun chaque appartement a 57m² de superficie de la piste s'étend du rez-de-chaussée est environ 2.25 m².

Mise à prix : la mise à prix est estimée à deux cent neufs milles dinars (209.000.000D).

Valeur du terrain : 16.250.000 D.

La valeur du bâtiment 192.750.000 D suivant expertise de Mr Hamda Zouari désignée par une ordonnance sur requête n°12021 daté le 22/9/2023.

La visite de l'immeuble saisi pendant l'horaire administratif et conformément à la loi. Pour de plus amples renseignements, tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier de charges soit au tribunal de première instance de Sousse 1 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Zouhaier Ben Henia sis au 5 Av Habib Bourguiba Sousse.

2024S00368VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Ben Dhaou Kamel

Avocat

Rue Ichbilia - Bâtiment El Habib Zrouka 3ème Etage Bureau n°20 Trocadéro - Sousse

Tél : 97 644 404

Matricule Fiscal : 0862193V/A/P/000

Il sera procédé le lundi 15/4/2024 à 9 H du matin par devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tozeur à la vente aux enchères publiques de l'immeuble désigné ci-après :

La partie poursuivante : Société Méditerranéenne D'emballage, demeurant zone industrielle route de M'saken GP1, Messadine 4013, Matricule Fiscal 0009331 G, son adjoint Maître Ben Dhaou Kamel, avocat, demeurant Rue Ichbilia - Bâtiment El Habib Zrouka 3ème étage Bureau n°20 Trocadéro Sousse, Matricule Fiscal : 0862193 V/A/P/000.

La partie saisie : Société Palm Programme Product P.P.P, demeurant à la rue Farhat Hached 2210 Tozeur. Matricule Fiscal 1523195S

L'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble représente un atelier mécanique industrielle nommé « EL HEDI» d'une contenance 2177 m², objet de titre foncier n°897 Tozeur, Nafta Gouvernorat Tozeur.

Mise à prix : 174.000.000 dinars outre les frais de poursuite.

Observations : La visite des lieux aura lieu tous les jours de 9 H à 17 H et pour les amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de

première instance de Tozeur où a été déposé le cahier de charge ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Les participants à cette vente doivent consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale de, Tunisie ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers, ils doivent en outre être munis de l'autorisation du Gouverneur.

2024S00373VEPA1

Vente aux enchères publiques d'Immeuble sur saisie Immobilière

Partie poursuivante : Ben Rhouma Habib Ben Taib - professeur en sport, Retraité demeurant Avenue Hedi Chaker Ksour essef.

Partie saisie : Ben Rhouma Zied Ben Habib - ouvrier- demeurant Avenue Hedi chaker ksour essef.

Avocat poursuivant : Maitre Jamali Mohamed- Avocat à la cour de cassation demeurant à Mahdia avenue Béchir sfar - Titulaire de matricule fiscal 0353251/D/000.

Immeuble saisi : La propriété revenant à la partie saisie. Elle est à usage d'habitation, d'une superficie totale de 194 m², située à une route ramifiée de l'avenue Habib Bourguiba salakta - ksour Essef. Limitée à l'est: les héritiers de Mustafa Zaraa, à l'ouest : les héritiers de Mohamed Tahar Zaraa, au Nord : Mohamed et Habib Zaraa, et au Sud: Une route d'où l'entrée.

Elle comporte, au coin est - nord une surface couverte, au nord - sud une salle de bain, une toilette, et un espace ,et d'un autre espace non couvert située au sud de la salle de bain, des toilettes et de l'espace Sus indiqué, et d'un deuxième espace non couvert à l'est de la première surface couverte .

Elle comporte aussi, une troisième espace non couvert situé entre l'espace couvert et l'espace indiqué,

Il se trouve à la propriété une cuvette d'eau de pluie et un puits.

L'électricité et l'eau potable ne sont pas installées.

Mise à prix : Est fixée à quatre vingt sept milles et trois cent dinars (87.300,000 D) par l'expert Nouredine Bayoud, en vertu de l'ordonnance sur requête n° 3853/2023-délivrée par Monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 31/8/2023.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi 15/4/2024à partir de 9H par devant la chambre des ventes Immobilières de tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h .

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant Maitre Jamali Mohamed.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne, et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2024S00379VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi= Aloui Mahjoub Ben Said, titulaire de la CIN n°06026015 demeurant à la route Meknesi Km 0.5, Rgueb 9170, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de 300 m² (des part indivises) du terrain à usage d'habitat objet du titre foncier n°11847 Sidi Bouzid dénommé «Layla 88» sis à Awled Youssef Rgueb Sidi Bouzid (d'une superficie totale de 127627 m²), de 20 mètres de longueur et de 15 mètres de largeur, clôturé à hauteur de 50 cm, ce terrain représente une partie du lot n°102 l'un des lots composant le titre foncier n° 11847 Sidi Bouzid. Du nord et de l'est une propriété inconnue, du sud la propriété de Adnen Dhifi et de l'ouest une rue.

Mise à prix : Vingt sept mille dinars (27.000 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'Avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid, le lundi 15 avril 2024 (15/4/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X00350VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Layla Bouzekri

Avocate

Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis

Tél : 71 965 081

MF : 1472492/Q/A/P/000

Une vente aux enchères publiques aura lieu au Tribunal de Première Instance d'Ariana le Lundi 15/4/2024 à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : North Africa International Bank, Société Anonyme, représentée par son Président Directeur Général, son identifiant

unique au RNE : 00033277J, sise à la Rue Khaireddine Pacha. Lotissement Ennassim, Montplaisir, P.O. B.P. 1080-485, Tunis, son domicile est élu au Cabinet de Maître Layla Bouzekri, avocate, sis à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis.

La partie poursuivie :

- Mr. Jamel Eddine Atrouss, titulaire de la CIN n°00333027, son adresse est au n°11 bis, Rue Casablanca, La Soukra, Tunis.

- Mme. Meriem Ghalia fille de Jamel Eddine Atrouss, son adresse est au n°11 bis, Rue Casablanca, La Soukra, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Layla Bouzekri, Avocate à la Cour d'Appel, sise à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1, Tunis. Son identifiant fiscal : 1472492/Q/A/P/000.

L'immeuble à vendre : Le bien est hypothéqué au premier degré au profit de la banque poursuivante, il est objet du titre foncier n°10672 Ariana, appelé «Dorra» sis à La Soukra, Ariana. Du nord, de l'est et de l'ouest, des biens immobiliers appartenant à d'autres personnes. Au sud, par la route de Casablanca, la bretelle de la route de La Soukra - Mongi Slim La Marsa. Sa superficie totale est de 2 145 m² et se compose d'une villa à deux étages, d'une piscine et d'un jardin d'une superficie d'environ 1335 m² et un entrepôt d'une superficie d'environ 330 m² équipé pour les voitures.

Le rez-de-chaussée de la villa a une superficie d'environ 480 m² et comprend un salon qui s'ouvre sur la piscine et deux suites dont une équipée d'une salle de douche, quatre (04) chambres, une salle à manger, et une véranda à l'entrée de la villa ouvrant sur le jardin. Elle contient également une cuisine équipée de toutes commodités et un escalier en marbre menant à l'étage supérieur. Quant à l'étage supérieur, il se compose de deux suites équipées d'une salle de douche et d'une grande chambre qui s'ouvre sur un grand balcon donnant sur la piscine du côté ouest. Elle dispose d'un dressing de grande qualité et d'une salle de douche. Quant au côté est, elle dispose de deux (02) chambres qui s'ouvrent sur le jardin.

Le bien hypothéqué est équipé de l'eau, de l'électricité, du gaz naturel, du chauffage central et de la climatisation, et tous les matériaux utilisés dans la construction, en termes de faïence, de marbre et de bois, sont de la haute qualité.

La mise à prix : L'expert désigné, M. Ahmed Jabri, a achevé ses travaux en déterminant la valeur du bien hypothéqué au profit du créancier à la somme de trois millions cinq cent soixante-sept mille et huit cent trente-deux Dinars (3.567.832,000 Dinars), qui sera approuvé comme prix d'ouverture de la propriété.

La date d'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au Tribunal de Première Instance d'Ariana sis à la Rue André Ampère, Quartier Administratif - Ariana, le lundi 15/4/2024, à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail administratives. Pour des amples renseignements, contacter le Cabinet de L'avocat poursuivant Maître Layla Bouzekri sise à la Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Entrée B, 3ème étage, Les Berges du Lac 1 ou le greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana où a été déposé le cahier des charges.

2024400606VEPA1

Adjudication sur folle enchère

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : Mme Khadija Atef Bent Mohamed Mohsen Turki, CIN n°00678783, demeurant à la rue Aicha Bent Abi Baker n°3 El Menzah 9.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation, MF 81033HAP000, 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Taieb Ben Taher Ben Ttaieb Chahed C.I.N n°03524874 demeurant à la rue Sidi Ammar n°17 Ariana.

Le fol enchérisseur : Mr Taieb Ben Taher Ben Ttaieb Chahed C.I.N n°03524874 demeurant à la rue Sidi Ammar n°17 Ariana.

Prix de la première vente : Un million, quatre cent quatre vingt mille Dinars (1.480.000d000) avec six milles quatre cent quatre vingt dix Dinars 160 millimes Frais et Honoraires taxés suivant jugement d'adjudication n°8254 rendu par la chambre des saisies immobilières auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis le 27 Juin 2023.

Immeuble saisi et mis en vente: la totalité de la propriété dénommée «Farah » objet du titre foncier n°72930 Tunis, sise à El Menzah 9 au bord de la rue Aicha Bent Abi Baker n°3, d'une superficie de 496 m², il s'agit d'une villa constituée d'un jardin avec piscine bloc sanitaire et cellier, et d'un rez-de-chaussée composé d'une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un séjour des escaliers qui ramène au 1er étage lequel est composé d'une entrée, une salle de bain, deux chambres, une suite parentale, et une chambre aménagée en une salle de sport et un semi deuxième étage composé d'un studio lequel est constitué d'une chambre, un dressing et une salle de bain.

Mise à prix : Un million six cent soixante sept mille cent Dinars (1.667.100d000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 16 avril 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 rue Beb Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Tunis1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une

garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024400612VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Karim Aouini

Avocat

50 Rue Mokhtar Attia Tunis

Tel : 71 341 011 / 98 922 102

Partie saisissante : Banque Nationale Agricole, société anonyme, inscrite au registre national des sociétés sous le numéro L 123, sis à l'avenue Hedi Nouira Tunis, domicilié au cabinet de son avocat Maître Karim Aouini au 50 rue Mokhtar Attia Tunis.

La partie saisie :

1/- Monsieur Raouf Ben Mustapha Ketata, demeurant à Hiboun Mahdia.

2/- Mme Hajer Bent Mahmoud El Euch épouse Ketata, demeurant à Hiboun Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Karim Aouini étude sis au 50 rue Mokhtar Attia Tunis. MF : 000/P/A/0796646F

L'immeuble saisi : L'immeuble se trouve sur le coté Est de la route Manakaa de Rjich plage Mahdia, d'une superficie de 585 m². Il représente une parcelle de terrain quasi rectangulaire ouvrant du coté Ouest sur la route principale et du coté Est sur la demeure de la partie saisie. Il comporte un local (Makhzen) d'une superficie de 35 m².

Il est d'une autre partie batie d'une cuisine et une salle de bain et deux garages d'une superficie de 55 m².

Il est bordé par la qibla de la propriété de Nabil Triki d'une longueur de 28.40 m, de l'Est le reste de l'immeuble de la partie saisie d'une longueur de 20.50 m, du milieu un terrain nu revenant à Hsan et Naima Fkih d'une longueur de 27.85 m et de l'Ouest la route Manakaa d'une longueur de 21.20 m.

La mise à prix : Cinq cent cinquante et un mille cinq cent dinars (551.500,000 DN) suivant le rapport de l'expert Himden Soua nommé par ordonnance sur requete établie par le premier président du tribunal de première instance de Mahdia sous le numéro 5628 en date du 29/11/2022, sans les frais qui seront prononcé le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi quinze avril de l'année deux mille vingt quatre (15/4/2024) à partir de neuf heures du matin au tribunal de première instance de Mahdia.

Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consignés au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié. Les étrangers doivent présenter l'autorisation préalable du gouverneur.

Visite des lieux : Possible tous les jours.

NB. : Pour plus de renseignement et pour consulter le cahier des charges veuillez contacter le Greffe du Tribunal de Première Instance de Mahdia ou le Cabinet de l'Avocat poursuivant.

2024400622VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°36949 émanant du tribunal de première instance de Jendouba en date du 17/01/2024 le liquidateur Souli Habib ben Mustapha syndic et administrateur judiciaire expert judiciaire en comptabilité dont l'adresse de son cabinet sis à la rue Habib Thameur à côté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi Jendouba 8100 numéro de portable 98444391 est nommé en qualité de liquidateur pour identifier les biens soumis au régime de partage de propriété entre eux par la saisie et l'inventaire du capital social au nom de M. Adel ben Ali ben Mohamed Ayad et de Mme Saida bent Ibrahim Tabarki sous supervision de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024R00652VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°37601 émanant du tribunal de première instance de Jendouba en date du 7/3/2024 le liquidateur Souli Habib ben Mustapha syndic et administrateur judiciaire expert judiciaire en comptabilité dont l'adresse de son cabinet sis à la rue Habib Thameur à côté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi Jendouba 8100 numéro de portable 98444391 est nommé en qualité de liquidateur chargé de vendre la voiture type OPEL OAH 248 NUMERO 8865 Tunisie 128 et il délivre le titre à chaque partie séparament conformément à la loi sous supervision de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024R00653VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanent du tribunal de 1ère instance de Nabeul le 5/01/2023 il a été décidé la liquidation de l'héritage de défunt Ahmed et Mohamed Zehiwa et la nomination de Mr Mustapha Rezg comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024400608VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Levure

S.A au capital de 4 771 420 dinars

MF : 0002427J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Levure sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15 avril 2024 à 10 heures à l'avenue 15 octobre Ouardia 1009 Tunis pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation de la convocation tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Approbation du rapport d'activité de la société et des Etats financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Ratification de la cooptation d'administrateur.

2024R00649SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de Levure

S.A au capital de 4 771 420 dinars

MF : 0002427J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Levure sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 15 avril 2024 à 11 heures à l'avenue 15 octobre Ouardia 1009 Tunis pour statuer sur l'application des dispositions de l'article 388, du code des sociétés commerciales.

2024R00650SANB3

Société Héliopolis De Promotion Touristique

S.A au capital de 10.800.000 Dinars

67, Rue Oum Kalthoum ESC.C - Tunis

Identifiant Unique : 0341493G

Messieurs les actionnaires de la Société Héliopolis sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 mai 2024 à dix heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31/12/2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2023.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux dirigeants et aux administrateurs.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalité.

2024R00654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2024

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 270.000.000 dinars

SIEGE SOCIAL - 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS

RNE N° 000120 H

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 15 Avril 2024 à 10 heures, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2023,

- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023,

- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023,

- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2023,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution de dividendes,

- Réaffectation de réserves à régime spécial,

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

- Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires,

- Désignation de deux commissaires aux comptes,

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2024R00688SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Identifiant unique : 0538937C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « BH Assurance »,

BH Assurance vous informe que la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 23.04.2024à 11h au siège de la BH Bank sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 ;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques ;

- Nomination d'un nouvel administrateur ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Les documents de l'assemblée générale ordinaire et les modalités de participation sont consultables sur notre site web sur l'adresse suivante : www.bh-assurance.com.

2024R00699SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA S.A

HOTEL TROPICANA CLUB & SPA

Capital social : 2.550.000 DT

Siège social : Zone Touristique Skanes Monastir

RC N° : B1137451997

MF N° : 0030432N/A/M/000

Le conseil d'administration réuni le 14/3/2024 convoque tous les actionnaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 16/4/2024 à 10H30 au siège de la SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA Zone sis à l'Hôtel TROPICANA Zone Touristique Skanes Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans les délais de la tenue de l'Assemblée;

- Lecture et approbation du rapport général de gestion du conseil d'administration au titre des exercices 2021 et 2022 ;

- Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour les exercices 2021 et 2022 ;

- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions règlementaires (article 200 et 475 du code des sociétés commerciales};

- Approbation du projet de résolutions,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion des exercices 2021 et 2022 ;

- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022 ;

- Allocation des jetons de présence pour les administrateurs afférents aux exercices 2021 et 2022;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024S00374SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA S.A

HOTEL TROPICANA CLUB & SPA

Capital social : 2.550.000 DT

Siège social : Zone Touristique Skanes Monastir

RC N° : B1137451997

MF N° : 0030432N/A/M/000

Le conseil d'administration réuni le 14/3/2024 convoque tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 16/4/2024 à 11H30 au siège de la SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA Zone sis à l'Hôtel TROPICANA Zone Touristique Skanes Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la situation financière de la société et des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Examen et décision quant à la continuité d'exploitation de la société;

3. Pouvoirs et formalités.

2024S00375SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2024

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

S.A au capital de : 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 13 avril 2024 à 9h30 mn au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2023 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2023.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Questions diverses.

2024X00358SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 15/4/2024

Polyclinique Erriadh

Société anonyme

Au capital de : 3.105.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia KM 1.5 - 3002 Sfax

45170M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Polyclinique -Erriadh- Société Anonyme au Capital de 3.105.000 dinars, sise route de Mahdia km 1,5 Sfax, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 15 avril 2024 à 18h à l'administration de la polyclinique - Erriadh - en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Augmentation du capital de la Société

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction Générale de la société et ce à partir du 1/4/2024.

2024X00361SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

Société anonyme

Au capital social de 6.000.000 dollars américains

Siège social : Montazah Carthage Avenue Haute Volta Gammarth Supérieur La Marsa Tunis

Identifiant unique : 0496605B/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire n°33 qui se tiendra le 15 avril 2024 à 12 heures à l'hôtel Diamond - Jeddah, Arabie Saoudite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2022,

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2022,

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

9. Questions diverses,

10. Pouvoirs pour formalités.

2024400605SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOIVM-SICAF

Société d'Investissement en Valeurs Mobilières à capital Fixe

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : Complexe «Le Banquier», Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0447163Y

M.F : 447163Y/N/M/000

Les actionnaires de la société SOIVM-SICAF et le commissaire aux comptes sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 16 Avril 2024 à 9 - heures au siège de la BNA sis à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3) Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023;

4) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;

7) Ratification de la cooptation d'un administrateur

8) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les exigences prévues par les articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales ;

9) Désignation du commissaire aux comptes de la SOIVM SICAF pour les exercices (2024-2025-2026) ;

10) Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

11) Pouvoir pour formalités.

2024400607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Epargne Partenariat Investissement

S.A. au capital de 918 000 DT

16, Rue de Syrie - EPI Center- Tour C- 6ème étage - 1002 Tunis

Identifiant Unique / R.N.E : 0341403M

Affiliation CNSS : 206078-50

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités, à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 avril 2024 à 10 heures 30 minutes à l'immeuble SOFIDE sis à Charguia II, angle rue des entrepreneurs et rue du métal, 1er étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée,

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023,

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Délégation de Pouvoirs.

2024400614SANB3

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT N° 20/94 du 21/1/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

Identifiant unique : 0447308X

MF : 0447308X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le mercredi 17 avril 2024 à 15 Heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2023.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Nomination des administrateurs.

7- Nomination du commissaire aux comptes.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Information de déclarations de fonctions en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

10- Pouvoirs pour formalités.

2024400615SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière EL KAWAKEB

S.A au capital de 10.000.000 Dinars

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0719356S

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 avril 2024 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023

- Lecture du rapport annuel de Gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Pouvoirs pour formalités.

2024400616SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 Dinars

Z.I Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0437566J

N° Affiliation CNSS : 154318-88

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 avril 2024 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

- Lecture du rapport annuel de Gestion,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats,

- Fixation des jetons de présence

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Pouvoirs pour formalités.

2024400617SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB «STB SICAR»

S.A au capital de : 19.495.000 dinars

Siège social : Imm. IMTIEZ-A24 Centre Urbain Nord1003 Tunis

Identifiant Unique : 0615063H

N° affiliation CNSS : 225463-35

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB «STB SICAR» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 avril 2024 à 10.00 heures au siège social de la Société Tunisienne de Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023, et du rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 200 et suivants du CSC.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2023.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2023.

8- Fixation du montant de l'indemnité des membres du comité d'Audit et Risque pour l'exercice 2023.

9- Renouvellement du mandat d'administrateurs relatif aux exercices 2024-2025-2026.

2024400626SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SWIVER INVEST

Société anonyme

Capital social : 324.040 dinars

Siege social : immeuble carte, entrée B 7ème - étage centre urbain nord menzah 4 Tunis

Identifiant unique: 1557371Z

Les actionnaires de la société SWIVER INVEST sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 avril 2024 à 10h du matin au siège social de la société sis à immeuble carte, entrée B 7ème étage centre urbain nord menzah 4 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation s'il y a lieu du rapport d'activité au titre de l'exercice 2023

2. Lecture des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers s'il y a lieu au titre de l'exercice 2023

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées et approbation s'il y a lieu des dites conventions

4. Quitus aux administrateurs

5. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur

6. Approbation du budget au titre de l'exercice 2024

7. Approbation de la stratégie de développement à l'international

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024400630SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers de Khalifa Dammak déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 24 pieds d'olives située à la route d'Agereb ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00351DIVD2

Avis

Les héritiers de Younes Dammak déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 17 pieds d'olives située à la route d'Agereb km 30 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00352DIVD2

Avis

Feki Mohamed annonce qu'il possède un terrain dont le quelle il y'a des pieds d'olivers du titre foncier n° 51010 Sfax sise à l'ouest de station Bouthadi Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00365DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n° 202440528FCCC2

Datée du 6 mars 2024 est parue au JORT n° 31 daté le 12 mars 2024 page français n° 547 :

Lire : 855533/C daté le 16 mars 2024.

Au lieu : 807581/S daté le 2 mars 2024.

2024400635RECZ9